

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE JOLIETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le lundi 13 janvier 2020, à 20h00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth.

Sont présents: Claude Houle, conseiller, Benoit Desrochers, conseiller, Johanne Pagé, conseillère, Serge Perreault, conseiller et Michel Henin, conseiller, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Louis Bérard, maire.

Est aussi présente : Lorraine Gamelin, Secrétaire d'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Louis Bérard, Maire, constate le quorum à 20h00, souhaite la bienvenue à tous et, après un moment de silence, déclare la séance ouverte.

**2020-01-001 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Serge Perreault

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Greffé
  - 3.1 Nomination Secrétaire d'assemblée
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2019
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 9 décembre 2019
  - 3.4 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 23 décembre 2019 (Budget)
  - 3.5 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 23 décembre 2019
  - 3.6 Dépôt du bordereau de correspondance
4. Trésorerie
  - 4.1 Approbation des déboursés et comptes à payer (REPORTÉ)
  - 4.2 Liste décaissements et dépenses préautorisées 2020
  - 4.3 Soutien financier et adhésions
  - 4.4 Services juridiques 2020
5. Période de questions
6. Direction et ressources humaines
  - 6.1 Avis juridique dossier numéro 1
  - 6.2 Avis juridique dossier numéro 2
  - 6.3 Mandat firme d'avocat dossier numéro1
  - 6.4 Mandat firme d'avocat dossier numéro 2
7. Urbanisme et développement économique
  - 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis
  - 7.2 Ferme Joliet - CPTAQ (stationnement)
  - 7.3 Ferme Joliet - CPTAQ (acquisition)
8. Loisirs et Parcs
9. Hygiène du milieu et environnement
10. Travaux publics

- 10.1 Caserne - Date de prise de possession officielle
- 10.2 MTQ - Entente entretien routes provinciales (exception déneigement)

11. Sécurité publique

12. Avis de motion

- 12.1 Règlement 504-2019 (Traitement élus)

13. Règlements

- 13.1 Règlement 504-2019 (Traitement élus) - Projet

14. Administration

- 14.1 UPA - Appui projet de loi 48
- 14.2 Saint-Ignace-de-Loyola - Appui nouveau chalet des Loisirs
- 14.3 Centre prévention suicide Lanaudière
- 14.4 CREVALE
- 14.5 Adhésion à l'entente entre l'UQM et Énergir

15. Rapports des membres du conseil

16. Varia

17. Période de questions

18. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**3. GREFFE**

**2020-01-002 3.1 Nomination Secrétaire d'assemblée**

Considérant l'absence de la directrice générale et de son adjointe

Considérant l'obligation de tenir une séance régulière

Considérant la nécessité d'avoir une secrétaire d'assemblée pour la séance du 13 janvier 2020

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Benoit Desrochers

De NOMMER Mme Lorraine Gamelin, Secrétaire de l'assemblée pour la séance régulière du 13 janvier 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-003 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

Correction du point 14.3, on doit lire la date du 13 janvier

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Joanne Pagé

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 2 décembre 2019 après la correction.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-004      3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance procès-verbal de la séance spéciale du 9 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Joanne Pagé

D'adopter procès-verbal de la séance spéciale du 9 décembre 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-005      3.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019 (Budget) (REPORTÉ)**

**2020-01-006      3.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2019**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris individuellement connaissance procès-verbal de la séance spéciale du 23 décembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Serge Perreault avec correction de l'heure de la période de question.

D'adopter procès-verbal de la séance spéciale du 23 décembre 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-007      3.6 Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance est remis aux membres du conseil pour consultation.

**4. TRÉSORERIE**

**4.1 Adoption des comptes à payer (REPORTÉ)**

**2020-01-008      4.2 Liste décaissements et dépenses préautorisées 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d'une facture.

Il est proposé par Benoit Desrochers

**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la liste de décaissements et dépenses préautorisées suivantes pour l'exercice financier 2020 :

- Comptes de services d'utilités publiques; (électricité, gaz, téléphone, câble, Internet, cellulaire, etc ...)
- Comptes d'achat d'essence et diesel;
- Salaires et les déductions à la source prévus au budget annuel courant;
- Frais de poste et de messagerie;
- Droits d'immatriculation des véhicules;
- Frais de déplacement et le remboursement des dépenses diverses dues aux employés et du conseil conformément aux politiques de remboursement de frais de déplacement;
- Taxes perçues au nom du gouvernement fédéral et provincial;
- Contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du conseil;
- Loyers d'équipement;
- Ententes inter municipales conclues par règlement ou résolution de la Municipalité;
- Quotes-parts;
- Sûreté du Québec;
- Fournitures de bureau.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-009      4.3 Soutien financier et adhésions**

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu d'approuver les paiements reliés aux demandes de soutien financier et adhésions suivants et d'appliquer les dépenses aux comptes g/l prévus à cet effet :

Tourisme Lanaudière	220\$ + taxes
Centre de prévention du suicide Lanaudière	250\$

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-010      4.4 Services juridiques 2020 (REPORTÉ)**

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

**2020-01-011      6.1 Avis juridique dossier numéro 1**

Il est proposé par Serge Perrault

D'engager la firme d'avocat Lavery afin d'obtenir un avis juridique écrit mentionnant si la municipalité doit s'engager concernant l'article 711.19.1 du CM dans le dossier numéro 1.

Monsieur le maire demande le vote

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présent

**Joanne Pagé et Michel Henin déclarent leurs intérêts et se retire (2020-01-012)**

**2020-01-012 6.2 Avis juridique dossier numéro 2**

Il est proposé par Claude Houle

D'engager la firme d'avocat Lavery afin d'obtenir un avis juridique écrit mentionnant si la municipalité doit s'engager concernant l'article 711.19.1 du CM dans le dossier numéro 2

Monsieur le maire demande le vote

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents

**2020-01-013 6.3. Mandat firme d'avocat dossier numéro1**

Si l'avis juridique de Lavery est favorable selon l'article 711.19.1 du CM dans le dossier numéro 1.

Il est proposé par Serge Perreault

**QUE** le conseil approuve les dépenses reliées à la défense de l'employé (défendeur/défenderesse) par l'avocat de son choix. Cette protection est accordée pour toute la durée d'un processus légal et jusqu'à ce qu'un jugement ou une décision d'un tribunal survienne.

Monsieur le maire demande le vote

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présent

**Joanne Pagé et Michel Henin déclarent leurs intérêts et se retire (2020-01-014)**

**2020-01-014 6.4 Mandat firme d'avocat dossier numéro 2**

Si l'avis juridique de Lavery est favorable selon l'article 711.19.1 du CM dans le dossier numéro 2.

Il est proposé par Serge Perreault

**QUE** le conseil approuve les dépenses reliées à la défense des conseillers (défendeur/défenderesse) par la firme Dunton, Rainville. Cette protection est accordée pour toute la durée d'un processus légal et jusqu'à ce qu'un jugement ou une décision d'un tribunal survienne.

Monsieur le maire demande le vote

Résolution adoptée à l'unanimité des membres du conseil présent

**7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2020-01-015 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis**

Dépôt du rapport mensuel d'émission de permis et certificats.

**2020-01-016 7.2 Ferme Joliet - CPTAQ (stationnement)**

**ATTENDU QUE** Ferme Joliet a déposé auprès de la Municipalité un document intitulé «Agrandissement de cour» renfermant notamment l'argumentaire défendu par ladite société relativement à la demande devant être déposée auprès de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par Joanne Pagé

**QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth est favorable au projet d'agrandissement de la cour et appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-017 7.3 Ferme Joliet - CPTAQ (Acquisition)**

**ATTENDU QUE** Ferme Joliet a déposé auprès de la Municipalité un document pour une demande d'acquisition d'une partie de lot (4 782 079) renfermant notamment l'argumentaire défendu par ladite société relativement à la demande devant être déposée auprès de la CPTAQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par Claude Houle

**QUE** la municipalité de Sainte-Élisabeth est favorable au projet d'acquisition d'une partie de lot (4 782 079) et appuie la demande auprès de la CPTAQ.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**8. LOISIRS ET PARCS**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**10. TRAVAUX PUBLICS**

**2020-01-018 10.1 Caserne - Date de prise de possession officielle**

Il est proposé par Serge Perreault

**Il est résolu** de confirmer que la date de prise de possession de la nouvelle caserne est le 1<sup>er</sup> mai 2019.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-019 10.1 MTQ - Entente entretien routes provinciales (exception déneigement)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait part de son intérêt au MTQ de la réalisation de certains travaux d'entretien été/hiver.

Il est proposé par Michel Henin

**D'ACCEPTER** les propositions suivantes :

Contrat de gré-à-gré pour la Route 345 (secteur urbain), le Chemin Saint-Pierre (secteur urbain) et la Rue du Ruisseau (secteur urbain)

Activité	Route	Qté	Unité
<u>Balayage</u>	Route 345	1,292	Km linéaire
	Chemin Saint-Pierre	0,300	Km linéaire
	Rue du Ruisseau	0,602	Km linéaire
<u>Nettoyage des puisards et des</u>	Route 345	20	Unités
<u>Regards-puisards</u>	Chemin Saint-Pierre	14	1 Unités
	Rue du Ruisseau		Unités
<u>Marquage Ponctuel</u>			
- Bandes de passage (Jaune) (1) (2400 mm x 400 mm)	Rte 345 et ch. St-Pierre et Rg du Ruisseau	19,2	mètres
- Lignes d'arrêts (blanche) (6) (600 mm)	Rte 345 et ch. St-Pierre et Rg du Ruisseau	25,3	mètres

- Balayage de la chaussée : 505\$
- Nettoyage des regards-puisards : 1050\$
- Marquage ponctuel : 120\$

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

## **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **12. AVIS DE MOTION**

#### **2020-01-020 12.1 Règlement 504-2019 (Traitement élus)**

Avis de motion est donné par Benoit Desrochers qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, le règlement 504-2019 sur le traitement des élus.

Monsieur le maire fait lecture du projet de règlement 504-2019 et copie du projet de règlement est déposé séance tenante.

### **13. RÈGLEMENTS**

#### **2020-01-021 13.1 Règlement 504-2019 (Traitement élus)**

Il est proposé par Benoit Desrochers

**D'ADOPTER** le projet de règlement 504-2019 (Traitement élus).

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

## **14. ADMINISTRATION**

#### **2020-01-022 14.1 UPA - Appui projet de loi 48**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation importante de la valeur des terres agricoles et forestières au cours des dernières années;

**CONSIDÉRANT** que très peu de municipalités mettent en place un taux de taxation distinct sur les immeubles agricoles, bien qu'un transfert du fardeau fiscal des immeubles résidentiels vers les immeubles agricoles s'opère dans une majorité d'entre elles;

**CONSIDÉRANT** que les hausses de la valeur des terres agricoles, combinées à la faible utilisation du taux distinct, ont occasionné une hausse importante des taxes foncières facturées par les municipalités aux entreprises agricoles du Québec, en plus d'augmenter proportionnellement les dépenses du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA);

**CONSIDÉRANT** le projet de loi no 48 : Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi no 48 propose l'introduction d'un plafond de la valeur imposable des terres agricoles;

**CONSIDÉRANT** que le mécanisme d'établissement et d'indexation du plafond de la valeur imposable proposé fera en sorte de réduire considérablement sa portée, notamment sur le niveau de croissance du montant de taxes foncières assumé par les entreprises agricoles et des dépenses du PCTFA;

**CONSIDÉRANT** que le projet de loi no 48 prévoit un programme transitoire d'aide financière aux municipalités pour réduire l'impact fiscal découlant directement de la détermination d'une valeur imposable maximale inscrite à un rôle d'évaluation foncière.

Il est proposé par Claude Houle

**Il est résolu :**

De demander au gouvernement du Québec :

1. De travailler à l'adoption et à la mise en œuvre du projet de loi no 48;
2. De fixer, à l'intérieur de la Loi sur la fiscalité municipale, le plafond de la valeur imposable à l'hectare à la valeur moyenne des terres agricoles au Québec pour l'année 2021 et d'indexer celui-ci annuellement selon l'Indice des prix à la consommation;
3. De pérenniser le programme compensatoire, offert aux municipalités, afin que celui-ci réduise l'impact du manque à gagner lié au plafond de la valeur imposable des terres agricoles.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

## **2020-01-023    14.2 Saint-Ignace-de-Loyola - Appui nouveau chalet des Loisirs**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal de Sainte-Élisabeth a été avisé d'un projet de reconstruction d'un chalet des loisirs sur le territoire de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola ;

**ATTENDU QUE** le chalet des loisirs actuel est en décrépidité exponentielle et qu'il ne répond plus aux besoins de la population ;

**ATTENDU QUE** les utilisateurs du terrain des loisirs ont besoin d'un endroit pour pouvoir y laisser leurs effets personnels dans un casier, pour chausser leurs patins et pour avoir accès aux services de base ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a la volonté de déposer une demande de subvention intitulée « Nouveau chalet des loisirs à Saint-Ignace-de-Loyola » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

Il est proposé par Serge Perrault

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal de Sainte-Élisabeth appuie les démarches de la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola visant la reconstruction de leur chalet des loisirs afin que les utilisateurs du terrain des loisirs puissent être mieux desservis ;
- Que le conseil municipal appuie également la municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola dans ses différentes démarches de demande de subvention, notamment, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, et ce, aux fins du financement et de la réalisation dudit projet.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **2020-01-024    14.3 Centre prévention suicide Lanaudière**

Considérant que :

- Dans Lanaudière, annuellement, quelque 80 personnes décèdent par suicide ;
- Chaque année, plus de 130 Lanaudoises et Lanaudois sont hospitalisés à la suite d'une tentative de suicide, et ce, sans compter ceux et celles qui sont hospitalisés sous un autre prétexte ou qui ne consultent pas de médecin ;
- Le Centre de prévention du suicide de Lanaudière (CPSL) est le seul organisme reconnu et soutenu par le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière pour intervenir spécifiquement sur la problématique du suicide. Dans la dernière année, il a répondu à près de 3 200 appels de personnes en détresse, endeuillées par suicide ou inquiètes pour un proche suicidaire ;
- Orchestrée chaque année dans Lanaudière par le CPSL, la Semaine nationale de la prévention du suicide (SPS) a pour but de sensibiliser la population à la cause, de vaincre les tabous et de soutenir les milieux touchés par la problématique.

Il est proposé par Joanne Pagé

**Il est résolu :**

**Que** la Municipalité de Sainte-Élisabeth reconnaisse la problématique du suicide et son ampleur et contribue à l'effort collectif en prévention du suicide en réalisant les activités suivantes dans le cadre de la SPS :

- Installation d'affiches promotionnelles de la SPS ;
- Utilisation des visuels de la SPS sur les réseaux sociaux et babillards physiques ou électroniques de la Municipalité ;
- Distribution d'outils promotionnels du Centre de prévention du suicide pour promouvoir la demande d'aide ;
- Distribution de signets faisant la promotion de la SPS et de la demande d'aide à tous les usagers de la bibliothèque durant l'événement ;
- Installation d'un autocollant encourageant à demander de l'aide quand le « bobo » n'est pas physique sur les trousseaux de premiers soins de la Municipalité ;

- Demande d'information concernant des outils de prévention comme le programme de sentinelles et l'établissement et le maintien d'un plan d'action pour aider le milieu à se relever après un suicide ou une tentative de suicide.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

**2020-01-025    14.4 CREVALE**

**Considérant que :**

Depuis 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- Le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;
- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.

Bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- La pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec<sup>3</sup> ;

La persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;

Les Journées de la persévérance scolaire sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par Serge Perreault

Il est résolu de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2020 afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes:

- A. Participer à l'activité « Nos élu(e)s, un + pour la réussite éducative », qui aura lieu le 17 février prochain, où toutes les municipalités ayant adopté une résolution seront mises en valeur;
- B. Distribuer des outils promotionnels des JPS 2020 dans votre bibliothèque municipale.

- Offre d'activités de loisir parents-enfants ou d'éveil à la lecture
- Offre d'activités de loisir pour encourager l'activité physique chez les jeunes
- Publication de textes sur la persévérance scolaire dans vos outils de communication : site Web, bulletin municipal, etc.
- Promotion des JPS sur les panneaux électroniques de la ville, infolettre ou site Web
- Port du ruban de la persévérance scolaire
- Diffusion sur les panneaux électroniques de la ville de messages d'encouragement destinés aux étudiants
- Diffusion dans le bulletin municipal de messages félicitant les nouveaux diplômés de notre territoire
- Diffusion de messages de valorisation des enseignants (première semaine de février)
- Collaboration avec les écoles de notre milieu
- Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES
- Invitation du CREVALE à présenter ses actions ou parler des conséquences économiques du décrochage scolaire lors d'une séance du conseil municipal ou d'une rencontre des gestionnaires municipaux.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

2020-01-026

#### **14.5 Adhésion à l'entente entre l'UQM et Énergir (REPORTÉ)**

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la Municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier.

Il est proposé par

**Il est résolu :**

**QUE** les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises;

**QUE** copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

#### **15. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du conseil font rapport de leurs activités

#### **16. VARIA**

#### **17. PÉRIODE DE QUESTIONS (de 20h55 à 21h16)**

**2020-01-023**

#### **18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Joanne Pagé

**QUE** la présente séance soit levée à 21.15h

Monsieur le maire demande le vote.

*Adoptée à l'unanimité*

---

Louis Bérard  
Maire

Lorraine C. Gamelin

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Louis Bérard  
Maire